

BOURCEFRANC-LE-CHAPUS

Les études d'une lycéenne parrainées

Alain Bompard, de la Société des membres de la Légion d'honneur (SMLH), a, pour la fondation Un Avenir Ensemble, décidé de parrainer une jeune fille du Lycée de la mer.

La signature de la convention entre la filleule, sa famille, le Lycée de la mer, la fondation et son parrain a eu lieu lundi h à l'établissement scolaire.

Elle s'est déroulée en présence de M^{me} Wreczycki, la mère de l'élève ; de Christian Poupeau, président du comité Rochefort-Fouras de la SMLH ; de Gisèle Tarnot, membre du bureau du comité de la SMLH ; du proviseur du lycée ; du professeur principal et du professeur de science de l'élève.

Au mérite

Ce parrainage bénévole se fait au mérite et pas forcément selon les résultats scolaires. Le lycée et les équipes pédagogiques ont repéré la filleule sur des critères de mérite, de motivation et de comportement.

L'heureuse élue s'appelle Julie Hayer. Elle est âgée de 16 ans et elle est en classe de seconde. Elle veut devenir architecte et souhaite, en attendant, faire des saisons en bou-



Au premier plan, Julie Hayer, entourée de sa mère et de son parrain. PHOTO ÉRIC BAÏSSON

langerie... pour manger des gâteaux !

Le parrainage va maintenant se mettre en place et la fondation organisera un suivi autour de toutes les parties prenantes (jeune, famille, lycée, parrain) : intervention du référent bénévole, mise à disposition d'outils de suivi, organisation de rencontres régulières...

Les aides financières aux filleuls n'étant pas systématiques, la fondation interviendra sur demande du parrain (voyage de classe, machine à calculer, avance d'allocation rentrée...). La majorité des demandes de participation financière de la fondation émanant de parrains au profit de leurs filleuls sont satisfaites.